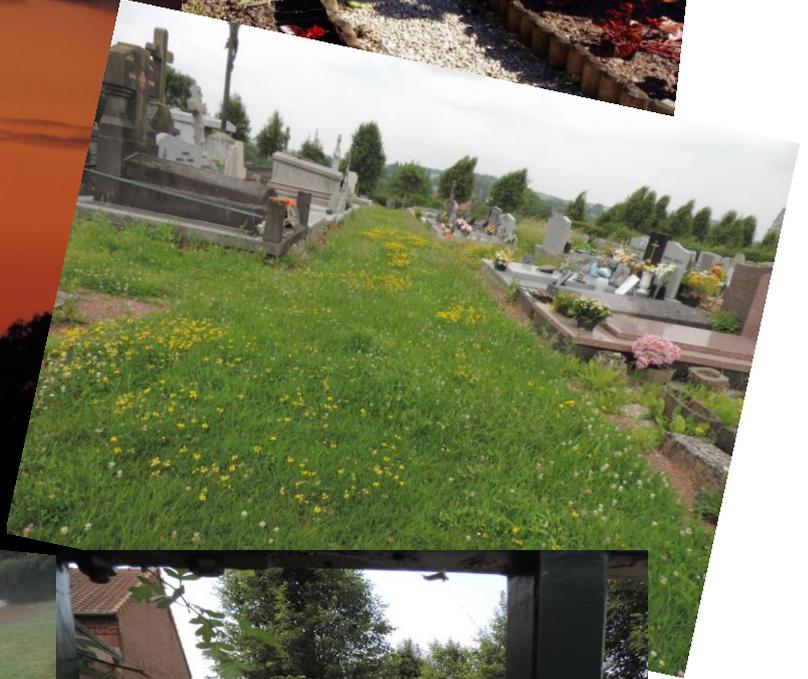




MIRAUMONT

LE MIRAUMONTOIS



N°35 - juillet 2018

SOMMAIRE

◆ Page de couverture -	
◆ Le mot du Maire -----	3
◆ Infos Municipales -----	4
➤ Commerce d'alimentation de proximité	
➤ Travaux de voirie	
➤ Inondations et coulées de boue	
➤ Compte administratif 2017 et budget primitif 2018	
➤ Service d'eau	
➤ Eoliennes	
➤ Nuisances sonores : rappel de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005	
➤ Permanence juridique	
➤ Entretien du cimetière et des espaces publics	
➤ Incivilités	
➤ Horaires	
◆ La Vie Communale -----	18
➤ Le RPI a 50 ans	
➤ Fête des voisins au lotissement	
➤ Commémorations	
◆ La Vie Associative -----	20
➤ Les Aînés	
➤ CECA	
➤ Les pompiers	
➤ Les écoles	
➤ CCSL	
➤ AJA	
◆ Informations Diverses -----	28
➤ Assistantes maternelles	
➤ Assistante sociale	
➤ Aides à domicile	
➤ Pôle Emploi	
➤ Trésorerie d'Albert	
➤ Communauté des Communes du Pays du Coquelicot	
➤ Déchetterie d'Albert et Containers	
➤ Mini-déchèterie	
➤ Aire de dépôts des déchets verts	
➤ CAP 80	
➤ Santé publique	
➤ Aide à l'amélioration de l'Habitat	
➤ Les numéros utiles	
➤ Messes et célébrations	
◆ Culturel -----	34
➤ La libération de Miraumont le 28 août 1918	
➤ Pourquoi faire sonner les cloches à 11h00 le 11/11/2018 ?	
➤ L'histoire du drapeau français	
➤ Spectacles du TJP	
➤ Pièce de théâtre à Miraumont	
➤ Concert	
➤ Cercle Historique des Hauts de l'Ancre	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,



Le 04 juin 2018, la population miraumontoise presque au complet est venue une dernière fois s'incliner devant Monsieur Michel DÉPLANQUE décédé quelques jours plus tôt.

Monsieur Michel DÉPLANQUE fut maire de Miraimont d'août 1965 à mars 1995. J'ai eu le privilège de travailler avec lui du 1^{er} octobre 1974 jusqu'à mars 1995. Ce parcours professionnel, à côté d'un homme d'expérience, a laissé beaucoup de traces positives chez l'un et l'autre. La relation qui s'est établie fut très riche d'expériences toujours renouvelées engendrant une complicité amicale au service de la commune.

La création de la cantine garderie, les classes de neige préparées en concertation avec les enseignants, le lotissement communal, l'aménagement de la voirie rurale, l'installation du chauffage à l'église, les travaux d'aménagement du groupe scolaire sont autant de dossiers auxquels je n'étais pas forcément préparé dans ma fonction de secrétaire de mairie.

La conviction et le métier de Michel m'ont permis de nourrir ma propre expérience, qui m'est bien utile aujourd'hui.

Ce que nous vivons en ce moment m'incite à mettre en œuvre les leçons apprises pendant plus de 20 ans au contact d'un homme sage, volontaire, discret, proche de la population.

L'évolution de notre collectivité se fait en essayant de suivre des principes issus d'une expérience de plus de 40 ans. Les moments difficiles que nous avons vécus fin mai début juin de cette année, du fait des intempéries, furent supportés grâce à des souvenirs de jours similaires connus dans les années 90.

Nous avons fait pour le mieux avec les moyens qui sont les nôtres. Bien sûr rien n'est parfait, surtout lorsque l'on voit le désarroi, la détresse des personnes sinistrées.

Il va falloir bouger, c'est un impératif ! On ne va pas pouvoir continuer à se rejeter les fautes ou négligences les uns sur les autres, ou faire l'autruche, la tête dans le trou et attendre que ça se passe. Chacun va devoir prendre ses responsabilités et appeler un chat, un chat.

Un conseiller municipal et a fortiori un maire n'ont pas été élus pour servir des rassemblements d'égoïsmes professionnels ou autres, guidés par des lobbies qui n'ont rien à voir avec l'intérêt communal. Nous sommes là au service de toute la population sans exception, en essayant d'apporter toujours plus de services.

La maison médicale dont nous projetons l'extension, la création d'un commerce d'alimentation de proximité (l'appel d'offres est lancé), la rénovation et l'aménagement de la voirie, les projets de créations d'un établissement destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie et d'un nouveau lotissement, le projet (porté par la société H2air et la commune) d'implantation sur un terrain du CCAS de serres éclairées et chauffées par des panneaux photovoltaïques destinées à la culture bio hors sol de fruits et légumes, voilà pour nous des objectifs atteints ou à atteindre pour dynamiser notre bourg et l'enrichir de foyers supplémentaires afin de protéger nos structures scolaire et périscolaire. Ces actions répondent à l'intérêt général et non à l'intérêt particulier.

Pour réaliser tous ces programmes, nous avons besoin du soutien actif de tous. Montrons à nos voisins et autres élus de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot que les territoires ruraux sont capables de se mobiliser pour apporter dans nos campagnes des conditions de vie agréables qui ne doivent rien au monde urbain.

Le Maire,
R. Delattre

COMMERCE D'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Ce dossier n'avance pas aussi vite que nous le voudrions. Néanmoins aux dernières nouvelles nous pouvons espérer une issue probable de cette opération vers le mois de mars 2019.

En effet l'appel d'offres lancé le 29 mai 2018 et clos un mois plus tard permet de connaître le nom des entreprises qui vont intervenir sur ce chantier à partir de septembre 2018.

L'aménagement est prévu sur sept mois, l'ouverture de la supérette se fera donc au printemps 2019.

Le document ci-dessous vous détaille le plan de financement de cette opération. Les subventions figurant en recettes ne seront versées en totalité qu'après réalisation des travaux, ce qui nous oblige à contracter un prêt relais pour pouvoir payer les fournisseurs.

Ce prêt sera remboursé en deux ans dès que toutes les aides auront été perçues.

R. Delattre

Commune de MIRAUMONT

Création d'un commerce d'alimentation de proximité

Permis de construire N° 080 549 17 M0009 délivré le 6 Mars 2018

Dépenses estimées		Subventions	
Acquisition Foncière :	93.000,00 € H.T.	DETR :  (sur construction uniquement)	141.163,33 € H.T.
Construction :	402.157,00 € H.T.	FEADER :  (sur construction uniquement)	120.123,00 € H.T.
Aménagements intérieurs :	59.940,28 € H.T.	FISAC :  (aménagement intérieur, parking et véhicule aménagé)	25.474,00 € H.T.
Acquisition d'un véhicule aménagé :	23.153,30 € H.T.	Pays du Coquelicot :  (aménagement intérieur, parking et véhicule aménagé)	20.000,00 € H.T.
Aménagement d'un parking sur la place publique :	48.587,50 € H.T.	Fonds de Concours Éolien :  (sur l'ensemble hors acquisition foncière)	208.099,00 € H.T.
Totaux :	626.838,08 € H.T.	Totaux :	514.859,33 € H.T.
		Fonds propres :	111.978,75 € H.T.
		Totaux :	626.838,08 € H.T.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie commencés en mars 2018 sont pratiquement terminés : les parkings sur la place publique, les trois ralentisseurs rue Trévequenne et les cheminements piétonniers rue de Puisieux sont maintenant en place, non sans mal, car les intempéries des 22, 24 et 28 mai 2018 ont fortement perturbé le déroulement des opérations, au point d'impacter le coût de ces travaux. Fort heureusement le Conseil municipal avait inscrit des crédits suffisants pour faire face aux dépassements imprévisibles. Quelques travaux supplémentaires ont même pu être réalisés.

Un nouveau programme sera établi pour l'aménagement de la rue de la Barre en 2019.

Certains usagers dénoncent l'existence des ralentisseurs. Il faut qu'ils sachent que ce sont eux qui nous ont obligés à faire cette dépense dont nous nous serions bien passés. Il suffisait de respecter la limitation de vitesse dans ce secteur sensible, vitesse limitée à 30KM/H, mais que peu d'automobilistes et autres convois agricoles respectaient.

R. Delattre

INONDATIONS ET COULÉES DE BOUE

Les intempéries des 22, 24 et 28 mai 2018 ont été plus qu'une piqûre de rappel par rapport à celles que nous avons vécues le 05 juillet 2012.

En effet cette fois, ce sont quatre sites qui ont été touchés : 1°) la rue de Puisieux et la rue d'Achiet, 2°) la rue de la Barre et la rue du Moulin, 3°) la rue Poulain, 4°) la rue de Grandcourt, la rue Hérier et la rue du Marais. Pour ce dernier site, c'est la première fois que nous subissons un tel déferlement d'eau et surtout de boue.

Comme je l'ai écrit dans le mot du Maire, il va falloir appeler « un chat, un chat ». Arrêtons de nous voiler la face pour ne pas voir les dégâts engendrés par ces pluies diluviennes, qui ont semé beaucoup de désordres dont nous avons beaucoup de mal à sortir.

Bien sûr chacun voit midi à sa porte. Ce n'est jamais la faute des uns mais toujours celles des autres. C'est tellement pratique de s'exonérer de ses propres responsabilités. Certains vont même jusqu'à nier l'évidence. Les photos que j'ai prises le 22 mai pendant l'orage ne peuvent pas être démenties, elles correspondent à la réalité des faits. Alors pourquoi continuer à nier le réel.

Les polémiques sont vaines et stériles, elles captent des énergies qu'il serait utile de mettre au service de la résolution de ces problèmes qui durent depuis trop longtemps.

En regardant les photos prises cette fameuse journée du 22 mai, vous pourrez vous faire une idée des phénomènes subis et du désarroi, de l'amertume des personnes durement touchées par les coulées de boue.

Ce spectacle ne peut laisser personne insensible. Pour sa part le Conseil municipal n'attendra plus les autorisations et avis des diverses administrations en charge de ces dossiers pour agir. Nous devons préserver les biens de nos administrés et celui de la collectivité. C'est un impératif !

Nous avons suffisamment attendu, nous n'attendrons plus. Nous avons identifié certains sites sur lesquels nous pouvons agir immédiatement, même si cela doit occasionner une gêne pour certains. On ne peut pas laisser dans l'inquiétude permanente des propriétaires qui perdent espoir parce que rien ne vient.

Hélas, nous ne sommes pas les seuls à être touchés, nos voisins d'Irles et Grandcourt ont aussi subi de gros dégâts.

Les deux articles tirés du magazine de l'Agence de l'Eau Artois Picardie appelé « Contre-Courant » d'avril 2018 que vous pourrez lire ci-dessous donnent des pistes qui devraient nous faire réfléchir.

Des photos prises le 22 mai 2018, par moi-même, pendant et après l'orage, agrémentées de commentaires, sont suffisamment éloquents pour nous faire prendre conscience des risques que nous font courir ces phénomènes climatiques de plus en plus violents, partout en France.

R. Delattre



Eaux pluviales en milieu rural : *reconsidérer les pratiques agricoles*

Depuis les années 50, l'agriculture intensive a profondément modifié les paysages ruraux : augmentation de surface des parcelles agricoles, développement des grandes cultures au moyen de produits phytosanitaires et d'engrais...

Les pratiques culturales ont donné lieu à la formation d'une « croûte » de terre, la rendant imperméable.

Dans ce contexte, les eaux de pluie ont du mal à s'infiltrer. Elles ruissellent et entraînent parfois avec elles de grandes quantités de terre vers le milieu naturel. Cette **érosion** nuit à la fertilité des sols. Mais elle amène aussi dans la rivière des flux de pollution importants notamment à cause des produits de traitement des cultures. Ces conditions peuvent porter préjudice à la qualité des milieux aquatiques et au développement de la biodiversité.

La **concertation entre les acteurs de l'eau** à l'échelle du territoire, notamment les agriculteurs, les communes ou encore les syndicats mixtes, est essentielle, pour réduire durablement et efficacement le ruissellement. Cela nécessite en parallèle la révision des pratiques culturales. Ainsi, le travail du sol, la richesse de la couverture végétale, la diversification et la rotation des cultures favoriseront l'infiltration de l'eau.

D'un point de vue environnemental, les **aménagements d'hydrauliques douces** permettent de réduire la vitesse d'écoulement de l'eau.



Haies et fascines dans les secteurs Cahon-Gouy (bassin de la Trie)

L'implantation de **haies ou de fascines** par exemple freinent les écoulements et améliorent l'infiltration de l'eau ; **les fossés et les noues** recueillent l'eau en cas d'événements pluvieux intenses et évitent ainsi les inondations dans les zones habitées voisines.

Comme les techniques alternatives végétalisées, ces aménagements ont

en outre un **intérêt écologique et paysager**. Ils jouent en effet un rôle important pour le maintien de la biodiversité en milieu agricole.

Les haies en particulier, abritent de nombreuses espèces particulières comme les coccinelles qui éliminent les ravageurs des cultures.

Plus de 2 km de haies et de fascines pour lutter contre l'érosion dans le bassin versant de la Trie

La Trie est un petit affluent de la Somme. Au fil du temps, son bassin versant est devenu sensible aux coulées boueuses récurrentes.

La Communauté de Communes du Vimeu s'attache à atténuer les effets de ces phénomènes sur les biens et les personnes. Ainsi, en 2017, les secteurs de Cahon-Gouy et de

Acheux-en-Vimeu ont bénéficié d'implantations de haies et de fascines sur plus de 2 kms. Ces aménagements, soutenus techniquement et financièrement par l'agence, permettent en effet de freiner l'érosion des sols et facilitent l'infiltration de l'eau. Des bassins de stockage ont par ailleurs été installés afin de contenir les coulées boueuses éventuelles. A noter que ces ouvrages participent au développement de la biodiversité dans les territoires agricoles.



Guide de l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol que pour la qualité des milieux aquatiques. A l'aide de fiches techniques, ce guide propose un état des lieux et des solutions possibles dans notre bassin pour lutter contre l'érosion. Il aborde également l'aspect financier et réglementaire.

→ Consultable et téléchargeable sur le site internet de l'agence de l'eau www.eau-artois-picardie.fr



Inondations ?

La solution est peut-être dans la nature...

En temps normal, le cours d'eau s'écoule naturellement dans son lit. En période de crue, il sort de son lit et s'étend dans la vallée, au sein de zones inondables.

En cas de pluies importantes, le cours d'eau reçoit aussi les eaux de ruissellement provenant des versants de la vallée. Des coulées de boues peuvent alors se produire.

Ces phénomènes naturels représentent un **risque d'inondation** à gérer s'il cause un dommage aux personnes ou à leurs biens. Dans notre bassin, le risque s'est accentué au fil des années du fait notamment de l'artificialisation des cours d'eau et des sols. L'accroissement des surfaces urbanisées a par ailleurs augmenté les enjeux liés à la présence de populations dans les zones inondables.

Ainsi aujourd'hui, **2 communes sur 3** sont susceptibles d'être inondées...



Quelles solutions ?

En étudiant le cheminement de l'eau, ses débits, ses volumes, il est possible d'agir sur les inondations. Des aménagements permettent aujourd'hui de ralentir l'écoulement de l'eau. Un des objectifs est de **limiter la vitesse des écoulements** et de **stocker des volumes d'eau** en dehors des **zones à enjeux** notamment les **risques d'inondations** des habitations.

Cela peut par exemple consister en l'aménagement d'une **zone d'expansion de crue**, un espace où l'eau peut se répandre



Champ d'inondation contrôlé de Verchocq (62)

lors d'un épisode de crue. Ceci permet d'atténuer l'impact sur des lieux sensibles à l'aval.

D'un point de vue environnemental, ces espaces inondables jouent un rôle important dans l'approvisionnement

des nappes phréatiques. En hiver, ils alimentent ainsi la ressource en eau qui peut être fragilisée en période estivale.

Ces espaces permettent également de maintenir une bonne qualité des milieux aquatiques et des milieux humides.

Un champ d'inondations contrôlées à Verchocq

A la suite des inondations provoquées par les crues parfois impressionnantes de l'Aa, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa s'est engagé dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). L'une des opérations est la réalisation, avec le concours financier de l'agence de l'eau,

de 10 Zones d'Expansions de Crues, appelées ici, Champs d'Inondation Contrôlée (CIC), pour retenir plus de 600 000 m³ d'eau et réduire de moitié le risque d'inondations pour les populations.

Depuis 2016, l'un de ces CIC est en activité : celui de la commune de Verchocq. Cet aménagement permet de réguler plus de 44 000 m³ d'eau en période de crue !



Le zonage pluvial : un des outils pour réduire le risque inondation

Le zonage pluvial a été développé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention d'Inondations (PAPI) du bassin versant de la Lys. Pour les décideurs locaux, les eaux pluviales d'origine urbaine et rurale sont l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification et l'aménagement de leur territoire. Il appartient notamment aux communes de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser l'imperméabilisation et les écoulements ainsi que pour assurer, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales.



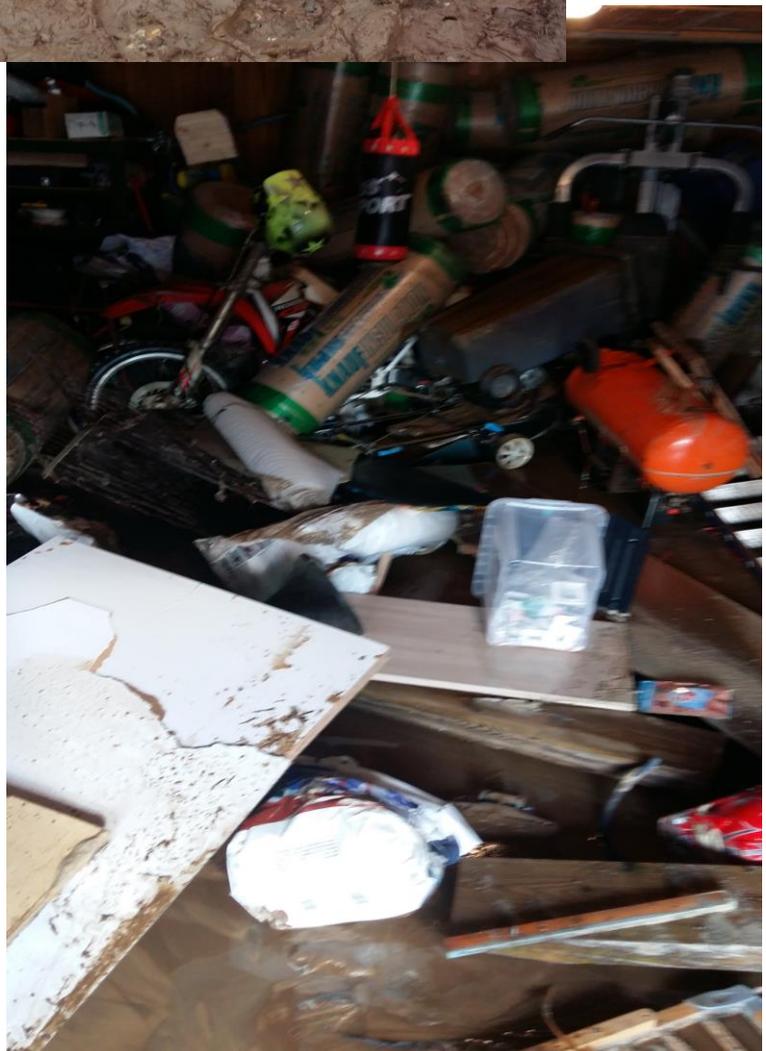
Champ de betteraves responsable des inondations et coulées de boue rue de la Barre et rue du Moulin. Le talus bordant le champ est réduit et ne retient plus rien.



La boue sort du champ de betteraves et submerge le chemin enherbé.



La boue provenant du champ de betteraves a envahi les sous-sols, qui sont complètement ravagés.





Les rangées de pomme de terre sont autant de gouttières qui facilitent l'écoulement des eaux qui érodent le sol, le tout se retrouvant dans le talweg qui aboutit rue de Puisieux. Celle-ci est envahie par les boues provenant de ces champs.↓





Cette photo a été prise en haut de la côte du chemin menant à l'ancienne décharge. Les rangées de pommes de terre sont autant de gouttières qui déversent eaux et boues sur le chemin, le tout aboutissant rue de Grandcourt, rue Hériet et rue du Marais. Le même phénomène s'est produit sur la route de Courcelette.



L'eau s'est écoulee du champ de pommes de terre et du champ de maïs. Elle a tout emporté sur son passage, y compris une partie de la future récolte.



Les eaux et la boue provenant du chemin de l'ancienne décharge ont tout emporté sur leur passage, dévastant les trottoirs et même la chaussée à l'intersection de la rue Hériet et de la rue du Petit Marais.



Toute cette boue a fini sa course au pont SNCF de la rue du Marais. Les employés communaux, que nous remercions pour leur dévouement, ont enlevé la boue avec les moyens communaux jusqu'à 22h30.

La rue Poulain, qui longe le camping de La Hérelle, est devenue un cours d'eau.



Le camping de La Hérelle est envahi par les eaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017, approuvé par le Conseil municipal le 12 avril 2018, a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 162 673,81€ et un excédent d'investissement de 434 927,99€, soit un excédent global de 597 601,47€.

Ces excédents ont été repris dans le budget primitif 2018, voté par le Conseil municipal le 12 avril 2018.

L'Assemblée communale a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition locaux, soit 9,75% pour la taxe d'habitation, pour un produit estimé à 46 946€, 12,01% pour le foncier bâti, pour un produit estimé à 55 931 €, 23,94% pour le foncier non bâti, pour un produit estimé à 27 962€. Le produit total de l'imposition locale est de 130 839€.

À noter que les revenus du foncier bâti devraient assez rapidement évoluer positivement prenant en compte l'existence des 17 éoliennes et 5 postes de livraison, soit un gain d'environ 16 000€.

Les chiffres approuvés par les conseillers municipaux sont arrêtés à :

- 665 159,81€ pour la section de fonctionnement ;
- 1 184 400,48€ pour la section d'investissement ;
- soit un total de 1 849 560,29€.

Naturellement c'est la section d'investissement qui représente le plus gros morceau. En voici le détail :

- remboursement du capital des prêts en cours : 66 708€ ;
- dépôt et cautionnement : 3 000€
- acquisition immobilière (bien de M. Max Dobel) : 93 000€ ;
- acquisition de matériel : 88 600€ ;
- travaux de voirie : 325 000€ ;
- création d'un commerce d'alimentation de proximité : 608 092,48€.

Vous trouverez les explications de ces dépenses dans les articles spécifiques consacrés à certaines de ces dépenses.

R. Delattre

SERVICE D'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui a la compétence EAU.

Nous ne pouvons donc plus répondre aux demandes d'intervention des usagers. Le responsable de la Com. de Com. à contacter en cas de problème ou demandes de renseignements est Monsieur Mathieu LAFITTE, téléphone : 07.72.33.93.14. .

En ce qui concerne la facturation des consommations d'eau, nous ne disposons, au moment où ces lignes sont écrites, d'aucune information, que ce soit sur le prix de l'eau ou la date à laquelle les relevés de compteurs seront effectués. C'est le flou absolu.

Bien sûr si la Communauté de Communes nous révèle ses intentions, les usagers seront prévenus immédiatement.

Cette attente laisse à penser que la gestion de l'eau par nos élus communautaires n'est pas un « long fleuve tranquille ». La loi NOTR est passée par là et ceux qui l'ont votée ne sont plus aux commandes de l'État pour la plupart. Nous subissons pourtant ses effets et la note risque d'être salée à la sortie.

Je souhaite évidemment de tout cœur qu'il en soit autrement, mais les leçons du passé ne me rendent pas optimiste.



Les deux chantiers en cours sont plus ou moins avancés. Celui de la société H2air est en voie d'achèvement. Deux éoliennes sont en cours de montage, la H5 et la H10. Cette dernière est pratiquement montée, elle se trouve sur un terrain communal, le poste de livraison y est également installé. Tous les éléments de la H5 sont sur place, en fonction des conditions météo, elle devrait être érigée avant la fin du mois de juillet 2018.

Le second chantier concerne les 7 éoliennes d'Ecotera reprises par la société Boralex. Pour le moment seuls les socles en béton armé sont en cours d'installation. Les raccordements électriques entre les sept machines se font également en ce moment. On peut espérer l'achèvement des travaux pour la fin de l'année 2018.

En 2019 ce sont donc 17 éoliennes qui fonctionneront sur le sol miraumontois, pour une puissance globale de 46,1 MGW. L'électricité fournie passera par 5 postes de livraison et sera dirigée vers les postes sources de Tilloy-les-Mofflaines et Achiet-le-Grand.

Les ressources induites par le fonctionnement de ces machines sont de trois ordres : les indemnités versées par les opérateurs (un peu plus de 50 000,00€ par an à l'horizon 2020), les impôts sur le foncier bâti (environ 16 500,00€ par an), le fonds de concours éolien attribué par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot versé en investissement (un peu plus de 103 000,00€ par an à l'horizon 2020). C'est donc la somme rondelette d'environ 165 000,00€ par an qui devrait venir nourrir le budget de la commune d'ici 2020 ou 2021, tout dépendra de la réactivité des services fiscaux.

Ces perspectives nous encouragent à continuer dans la voie qui est la nôtre qui consiste à apporter de plus en plus de bien être à la population. Celles et ceux qui ont souffert des inondations et coulées de boue en mai 2018 ne seront évidemment pas oubliés, ils seront même prioritaires.

R. Delattre

NUISANCES SONORES : RAPPEL DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 20 JUIN 2005

Article 11.1 : Les travaux de bricolage et de jardinage.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peut être effectués que :

-du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30

-les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures

-les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Article 12 : Les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter que les bruits ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

PERMANENCE JURIDIQUE

Depuis six mois, Maîtres Emilie Christian et Christèle Vandendriessche donnent des consultations à la mairie de 17h30 à 19h00 les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois. Le temps de faire un premier bilan avec Maître Christian : « Nous sommes très satisfaites de cette expérience. Nous avons en moyenne 4 à 6 personnes. La problématique est souvent liée à des droits de la famille ou du travail, ou à des litiges de voisinage ou lors des ventes : maisons, voitures, etc... Nous continuerons au moins encore sur 2 à 3 ans.



M. Bouchez

ENTRETIEN DU CIMETIERE ET DES ESPACES PUBLICS

Dans notre patchwork de photos dans la couverture, une photo a dû vous interpeler : comment a-t-on osé mettre la photo du cimetière ? Certains se sont émus de l'état dans lequel il s'est trouvé depuis quelque temps, la commune en est consciente. Vous n'ignorez pas que les 22, 24 et 28 mai ont été pour beaucoup des dates noires. Ces orages aussi soudains que violents ont occasionné beaucoup de dégâts. Qui aurait pensé mettre des sacs de ciment ou autres obstacles pour endiguer l'eau et la boue ? La commune a fait face comme elle a pu, rue de Puisieux, en travaux, inondée et totalement embourbée, rue de la Barre où des maisons et le propriétaire des anciens établissements Picardie Bois ont subi de plein fouet un torrent de boue provenant d'un champ de betteraves, rue Hérrier, rue de la Cavée et rue du Marais qui ont, elles aussi, eu à subir le même sort, les riverains constatant avec amertume la ruée des eaux et boues provenant de champs de pommes de terre, maïs et betteraves c'est la première fois qu'une telle catastrophe se produit avec cette ampleur dans ce secteur.

Il a fallu parer à l'urgence avec les moyens humains et matériels dont nous disposons. Les sapeurs-pompiers sont également intervenus comme ils ont pu, merci à eux. Nous avons également fait appel à des entreprises spécialisées qui nous ont aidés en fonction de leurs propres contraintes, compte tenu du fait que nous ne sommes pas les seuls à avoir connu des déboires.

Dans ces conditions, difficile de gérer la détresse des uns et des autres. Il a fallu agir par ordre d'urgence. Compte tenu des éléments développés ci-dessus, il est vrai que nous avons délaissé l'entretien du cimetière et d'autres espaces publics.

Ceci étant dit, il faut savoir également que la CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS signée il y a déjà quelques années nous interdit d'utiliser des produits phytosanitaires au cimetière et sur tous les espaces publics. Nous avons dû nous adapter en achetant du matériel et en effectuant des entretiens manuels ne faisant plus appel aux herbicides. Certes, certains particuliers qui veulent que ce soit désherbé devant chez eux font encore usage de ces produits prohibés sur l'espace communal. Peut-on les blâmer ? La force de l'habitude est ancrée et le fait que ces produits sont dangereux pour la santé ne change pas immédiatement les comportements. Les exploitants agricoles en savent quelque chose. Ils ne peuvent pas modifier leurs pratiques agricoles du jour au lendemain sans mettre en danger la pérennité de leurs exploitations.

Pour terminer sur ce sujet, le document qui suit, extrait de la Charte d'Entretien du cimetière et des espaces publics, vous permettra de vous faire une idée sur ce que sont les produits phytosanitaires, leur utilisation et leurs impacts sur l'environnement dont nous faisons partie. Nous devons trouver des solutions pour apporter des réponses à ceux qui veulent un meilleur entretien du cimetière et des espaces communaux. Mesdames, Messieurs, à vos plumes, nous attendons vos suggestions.

R. Delattre / M. Bouchez

1.2. DEFINITION D'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE

Un produit phytosanitaire est un produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux.

Les produits chimiques de synthèse utilisés sont généralement spécifiquement conçus pour tuer des organismes entrant en compétition avec les plantes cultivées ou nuisant à leur croissance ou à leur reproduction (mousses, champignons, bactéries, végétaux concurrents, insectes, rongeurs, acariens, mollusques, vers, nématodes, virus,...).

Le transport, la préparation et l'application des produits phytosanitaires présentent des risques pour l'utilisateur qui doit impérativement respecter certaines règles et précautions. Ces produits sont également souvent toxiques pour tout ou partie de l'environnement, ainsi que pour les personnes se trouvant à proximité. Les produits jugés les plus dangereux sont d'ailleurs étiquetés comme tels.

1.3. UTILISATION EN FRANCE ET EN PICARDIE

La France est le troisième consommateur mondial de pesticides et le premier utilisateur en Europe avec une masse totale de 76 100 tonnes de substances actives vendues en 2004⁽²⁾.

En Picardie, ce sont environ 5 500 tonnes de substances actives phytosanitaires⁽³⁾ qui sont utilisées, dont :

- 5 000 tonnes de substances actives phytosanitaires utilisées en agriculture⁽⁴⁾,
- 40 tonnes employées par les utilisateurs professionnels non agricoles, tels que les gestionnaires des voiries et des espaces publics (communes, départements,...), la SNCF, la SANEF,...⁽⁵⁾,
- 440 tonnes utilisées par les particuliers⁽⁶⁾.

1.4. IMPACTS SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES EN FRANCE ET EN PICARDIE

Les produits phytosanitaires sont l'une des sources majeures de pollution des eaux superficielles et souterraines. Leur présence est détectée dans 80% des stations de mesure en eau superficielle et 57% en eau souterraine en France⁽⁷⁾.

En ce qui concerne les eaux souterraines de Picardie, qui constituent l'essentiel de nos ressources en eau potable, leur qualité au regard de la présence des phytosanitaires est jugée stable sur la période 2001 à 2007 mais préoccupante⁽²⁾ : entre 2001 et 2005, 43 % des stations présentent une eau de qualité passable à médiocre et 20 % des stations en dépassement des normes légales de 0,1 mg/l et 0,5 µg/l ; en 2007, ce sont 27 % des stations qui présentent une

⁽²⁾ Pesticides, agriculture et environnement ; Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux ; Synthèse du rapport d'expertise - Expertise scientifique collective INRA/Cemagref - Décembre 2005

⁽³⁾ Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires Picardie (GREPP)

⁽⁴⁾ Estimation Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV)

⁽⁵⁾ Enquête Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)

⁽⁶⁾ Application du ratio national de 8 %

⁽⁷⁾ Indicateurs de développement, de suivi et d'analyse des politiques agroenvironnementales ; Améliorer la qualité de l'eau : un indicateur pour favoriser une utilisation durable des produits phytosanitaires - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Atelier OCDE de Washington - 19 au 21 mars 2007

eau de qualité passable à médiocre et 11 % des stations qui sont en dépassement des normes légales de 0,1 mg/l et 0,5 µg/l.

Quant à la qualité des eaux superficielles, leur elle est très variable selon les années car fortement liée aux conditions climatiques mais 100 % des points de prélèvement en eaux superficielles présentent des résidus de produits phytosanitaires. En fait, les eaux superficielles réagissent très vite aux pollutions phytosanitaires, avec parfois des pics de pollution importants, d'où la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles.

1.5. CONTEXTE GLOBAL

Aujourd'hui l'impact de ces produits, qui, par définition, agissent sur les organismes vivants, sur la santé humaine (applicateurs et consommateurs) et sur l'environnement, apparaît au cœur des préoccupations sociétales.

En 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne de travailler activement à l'amélioration de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques et fixe l'objectif de "bon état" des milieux aquatiques à atteindre d'ici 2015.

Par ailleurs, au terme du Grenelle de l'environnement, la France a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché dans le cadre du Plan Ecophyto 2018.

Ces éléments conduisent à la nécessité d'agir sur les produits et les pratiques pour diminuer l'usage, la présence et les impacts des pesticides sur l'environnement et, plus particulièrement, sur la qualité de l'eau.

INCIVILITÉS

1°) Planter des pommes de terre dans une parcelle dont la pente conduit à des habitations situées en contrebas, n'est-ce-pas là une forme d'incivilité ?

Poser la question, c'est déjà apporter une partie de la réponse.

2°) Le 25 juin 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a institué à l'unanimité, moins une voix contre, la mienne, une redevance annuelle de 13,00 € H.T., qui sera payée par tous les usagers qui relèvent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Cette taxe ou redevance, qui n'est en fait qu'un forfait, remplace le coût réel de la prestation que chaque usager doit payer lors du contrôle de ses installations d'assainissement non collectif. Ce contrôle a lieu tous les six ans, le coût réel de la prestation est actuellement de 55,00 € H.T.

Ce qui veut dire que tous les usagers du SPANC vont payer 78,00 € H.T., au bout de six ans, au lieu de 55,00 € H.T. Cherchez l'erreur !

En réalité la COM. de COM. fait payer une avance annuelle à tous ses usagers y compris à ceux qui ont déjà acquitté cette prestation précédemment. Compte tenu du nombre d'usagers, c'est une avance de trésorerie annuelle de plus 100 000,00 € que cette collectivité va encaisser sur le dos de ses usagers.

N'est-ce-pas là une forme d'incivilité administrative ?

Poser la question, c'est déjà apporter une partie de la réponse.

R. Delattre

HORAIRES

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:

Lundi : 14h00-17h00
Mardi: 14h00-17h00
Mercredi : 09h00-12h00
Jeudi : 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00

MAIRIE 09 67 22 85 52 :

www.miraumont.fr
Lundi : 17h30-19h00
Mardi: 17h30-19h00
Mercredi: 10h00-12h00
Jeudi: 17h30-19h00
Vendredi : 17h30-19h00

BIBLIOTHEQUE 03 22 74 04 03

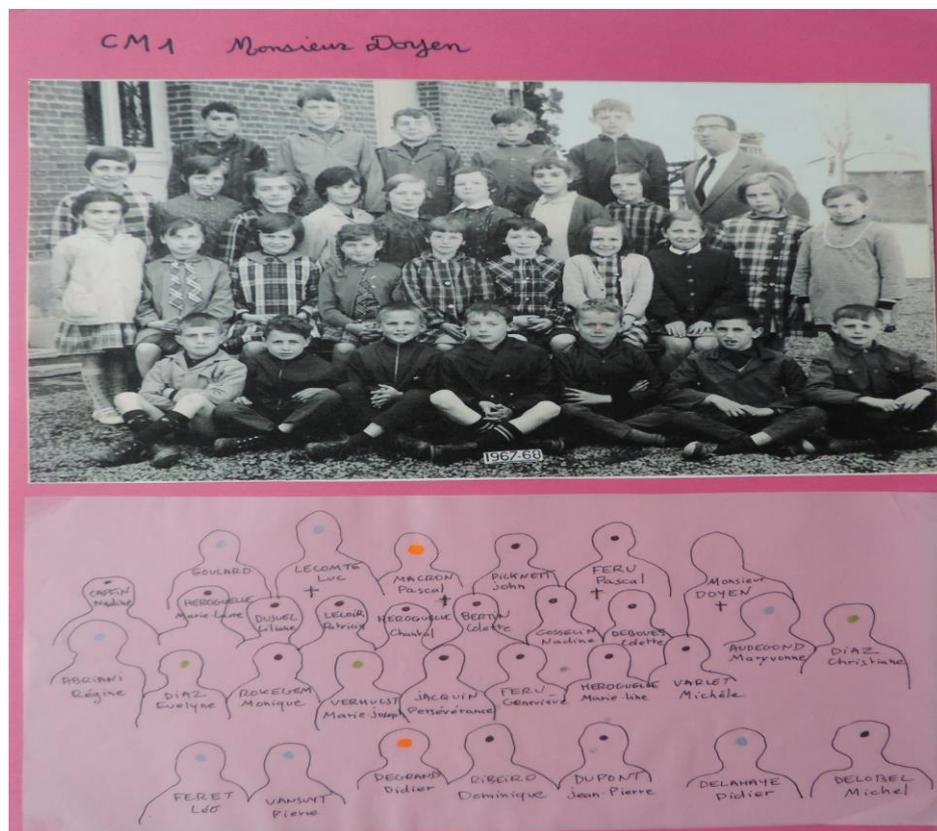
www.bibliothequepaysducoquelicot.net
Mercredi : 09h00-12h00 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-17h30
1 samedi sur 2 : 09h00-12h00

La vie communale

La vie communale

Le RPI a 50 ans

Comme promis, voici la réponse sur les élèves de la classe CM1 de Mr Doyen en septembre 1967.



Une cinquantaine d'élèves se sont retrouvés le 30 juin pour un repas pour fêter les 50 ans du RPI. Beaucoup d'émotion au rendez-vous !!!

M.Bouchez



FÊTE DES VOISINS AU LOTISSEMENT

Les habitants du lotissement de la « briqueterie » ne se sont pas laissés abattre par les inondations qui ont marqué Miraumont le 22 mai. Ils ont organisé la fête des voisins le vendredi 25 mai, pour leur 3^{ème} édition. Un thème avait été retenu les 3 P : P comme pain, P comme pâté, P comme pinard. Une quarantaine de personnes avait répondu à l'invitation. Ambiance détendue et bon enfant assurée.



M.Bouchez



COMMÉMORATIONS

La cérémonie du 8 mai fut présidée par Sylvain DERCOURT, qui a pris le relais pour l'organisation des commémorations, suite au décès de son grand père Monsieur Jacques SIMONEAUX au mois de janvier.

Avant la lecture du message officiel, un hommage a été rendu à ce dernier par Monsieur le Maire et par les enfants des écoles pendant la récitation de leur poème. Monsieur le Maire rend aussi un hommage à Monsieur



Marceau DAVENNE décédé au mois d'avril.

Nous associerons ces deux anciens combattants à la liste des AFN Miraumontois décédés lors de la cérémonie du 5 décembre.

Dans cette démarche du devoir de mémoire, Bruno DECOSTER, responsable vie locale et conseiller municipal, seconde Sylvain Dercourt.



SD MB

La vie associative

➡ LES AÎNÉS

Les aînés ont eu leur assemblée générale le 4 avril, occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de porter d'autres projets pour 2018-2019. Un hommage a été rendu à Jacques Simoneaux. Michelle Bouchez a repris sa fonction de secrétaire. Le club compte 29 adhérents. Les membres du conseil d'administration sont : Delattre René, Dubois Josette, François Juliette, François Roger, Joliot Bernard, Polart Ginette, Savary Françoise, Vanackere Chantal, Varlet Jeanine, Bouchez cotisation



Michelle. La cotisation a été fixée à 15€, elle n'avait pas augmenté depuis plusieurs années. Les activités habituelles sont reprises : Galette des rois (2^{ème} semaine de janvier), Journée plein air (fin mai), Repas vacances (fin juin), Après-midi tartes (septembre), Repas du club (octobre), Repas fin d'année (51^{ème} semaine).

Cette année, un voyage a eu lieu à Forges les eaux – Dieppe le 23 juin. Le club se réunit tous les mercredis après-midi pour jouer à divers jeux de société.

Pour tout complément de renseignement : Françoise Savary : 03 22 74 80 21



M.Bouchez



Le Club Espoir Cycliste Albertin accueille les enfants à partir de 4 ans pour faire des entraînements et des compétitions.

Cette année nous avons organisé une course à Albert : le prix de la ville souvenir André DROCOURT le 21 avril, le 26 mai nous avons organisé le championnat de la Somme, le club termine vice-champion de Somme avec comme champion de Somme Lysandre DETRE, Anelle SAVARY, Maxence DETRE et Neima CARON et en 3^{ème} position nous avons Enzo CARON et Julia DACHY et le 23 juin nous avons organisé une course à Miraumont le club finit 2^{ème} par équipe et Julia, Maxence et Neima.

Cette année le club est fier car Maxence DETRE en pupille et Neima CARON en



minime sont sélectionnés pour participer au Championnat de France du 5 au 7 juillet à Montauban près de Toulouse. Nous leurs souhaitons bonne chance.

Pour tous renseignements pour faire partie du club vous pouvez contacter Hervé au 06.30.56.25.15. ou Isabelle au 07.50.94.38.30.



LES POMPIERS



Encore une fois, nos pompiers démontrent combien leur sens du service, du dévouement est mis à l'épreuve. Lors des inondations, ils sont intervenus pour parer au plus urgent et soutenir les miraumontois en détresse. Leur présence, seule, est déjà un réconfort et un espoir que leur situation va s'améliorer. Qu'ils en soient encore très largement remerciés.

Le 30 juin, ils organisaient leur porte ouverte. 10 h et 14 h : démonstration de manœuvres avec les jeunes pompiers d'Albert, qualifiés pour le concours national à Bourges, le 7 juillet. Cela leur

a permis de s'entraîner dans les épreuves qu'ils présenteront ce jour-là. Vers 16 h, avec le concours de leurs collègues d'Albert ils ont fait une manœuvre de secours routier. Parallèlement à ces démonstrations, des animations ont permis au public de se sensibiliser à la prévention des incendies, de s'initier au secourisme, de manipuler un défibrillateur. Du matériel était aussi exposé : de vieilles moto pompes, mais aussi les derniers véhicules ultra modernes et bien sûr la grande échelle ! Et tout était gratuit.

Le soir, l'amicale des Sapeurs-Pompiers, organisait un repas cochon grillé qui a toujours autant de succès.

M. Bouchez





Le 30 juin, les écoles organisaient leur fête de fin d'année. Un point noir : l'école de Pys ferme à la rentrée. Le RPI comptera donc cinq classes. À la fin de la fête, une surprise attendait les élèves : les pompiers ont simulé un accident en milieu scolaire. Cela faisait suite à deux interventions de deux heures du lieutenant Jean-Marc Champy auprès des Cours élémentaires première année. «Nous essayons de collaborer avec les écoles, a précisé Jean-Marc. Nous travaillons sur les gestes de premiers secours. Ce sont des choses toute simples qui demandent à être dédramatisées. Nous leur apprenons à bien réagir face à un problème : comment prévenir les secours et que faire en les attendant. »

M. Bouchez





COMMISSION COMMUNALE SPORTS ET LOISIRS

Nos activités passées :

★ **SALON DE L'AGRICULTURE** : Le dimanche 04 mars 45 personnes ont visité le salon de l'agriculture .Ambiance très sympathique et conditions idéales de transport avec RDT62.

★ **REDERIE** : Le dimanche 13 mai la réderie une fois encore gâchée par la pluie. Les nombreux exposants courageux n'ont pas tenu au-delà de 13 h. Une autre date est envisagée.....à suivre.

★ **ROCK'ENCONTRES** : Samedi 2 juin, sous un temps clément, s'est déroulé la 10^{ème} édition des Rock'Encontres, que l'on peut qualifier de succès : environ 700 visiteurs sont passés écouter les groupes. Pour l'occasion, la Commission Communale Sports et Loisirs avait déployé les grands moyens : une scène de 48m² a accueilli les trois groupes les mettant ainsi à l'abri d'éventuelles averses, favorisant aussi des jeux de scène improvisés. Succès du aussi à la qualité des trois groupes :



Les Thunderflies. Ce groupe franco-belge, né en 2009, dont le nom « bêtes d'orage » vient d'une salutation du batteur Bernard qui avait pris l'habitude de les saluer d'un « salut les bêtes d'orage » se produit surtout en Belgique et dans les Hauts de France. Leur source : le rock pop des années 70 à 90, de U2 à Creedence, en passant par The Scorpions.

Ensuite, le groupe parisien Wooden Shields. Créé en 2013, ce groupe basé dans la région parisienne joue surtout des reprises du blues noir américain, issu du Mississipi, des années 30 à 50 mais aussi du rock contemporain, d'ACDC ou des Rolling Stone.

Et enfin, le groupe Téléphomme. Fondé en 2011 par trois copains, partageant leur passion pour Téléphone, il a acquis une certaine notoriété dans le milieu rock. Leur fierté : En 2014, Corinne Marienneau, la bassiste de Téléphone, est passée les voir en concert un quart d'heure qui a duré deux heures !



La quinzaine de bénévoles qui a trempé la chemise jusque 3 heures du matin, a aussi contribué au succès de la 10^{ème} édition. Qu'ils en soient remerciés ! Remerciés aussi la commune qui avec sa subvention de 2000€ a permis d'avoir des installations de qualité ainsi que le CCAS qui a participé à hauteur de 500€. Le défi est lancé : réaliser encore mieux en 2019.

M. Bouchez

- Nous remercions une fois de plus l'équipe de fidèles bénévoles qui assure à chaque manifestation la préparation, la restauration, la buvette toute la journée avec bonne humeur et convivialité. Egalement présente et active lors du nettoyage et du rangement du matériel.

✚ En prévision avec la CCSL :

✱ REDERIE

✱ **RANDONNEE VTT, CYCLO ET MARCHE** : le dimanche 2 septembre 2018.

- Cyclo : 30 et 60 km
- VTT : 20 / 40 / 60 km
- MARCHE : 8 et 14 km

- ✚ Si vous avez des suggestions, des idées pour mettre en place de nouveaux projets ou de nouvelles activités et si vous souhaitez rejoindre l'équipe, faites le savoir en mairie ou par mail à Emmanuel Hamon : em.ha@hotmail.fr ou en mairie.

C.C.S.L.



Tu souhaites pratiquer le football ?
Viens essayer !!!

L'A.J.A

t'accueille dans toutes les catégories
d'âge ! Garçons et Filles, dès 5 ans...

ECOLE DE FOOTBALL
Découverte par le jeu, acquisition
des bases techniques et tactiques
et apprentissage de la vie en collectivité
5 à 12 ans

CATEGORIES JEUNES
Amélioration et développement
des capacités tactiques, physiques
et techniques sur un plan individuel et collectif
13 à 18 ans

FOOTBALL ADULTE
Développement d'un football local,
s'appuyant sur différentes générations
formées au club dans un même état d'esprit
18 ans et +

SPORT, VALEURS, PROGRESSION, APPRENTISSAGE

Toutes les équipes de l'Ecole de Foot et des Catégories Jeunes sont gérées par des responsables diplômés, et le club mène une véritable politique de formation de ses éducateurs.

En partenariat avec la Commune de

MIRAUMONT

CONTACTS

Rémy – 06.75.11.53.37
Didier – 06.86.34.31.91

Label Qualité Ecole de Football
Fédération Française de Football

www.AJArtois.fr

Informations diverses

Informations diverses

➡ **ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme BODART Bernadette : 17 rue de la barre ☎ 03/22/74/84/09
Mme BROYEZ Elodie : 40bis rue de la Barre ☎ 03/22/74/72/46
Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs ☎ 03/22/74/77/81
Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources ☎ 03/22/74/78/59
Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière ☎ 03/22/74/61/64

➡ **ASSISTANTE SOCIALE- Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10**

Madame Trongneux Corinne –

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert

➡ **LES AIDES À DOMICILE**

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : sivom.cantonalbert.@orange.fr

➡ **PÔLE EMPLOI-Agence d'Albert**

27, rue Emile Zola 80 300 Albert.

☎ : 3949 Site internet : www.pole-emploi.fr

➡ **TRÉSORERIE D'ALBERT**

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert ☎ 03/22/75/06/81 fax : 03.22.75.44.39

Adresse Internet : t080049@cp.finances.gouv.fr

Attention : Nouveaux horaires d'ouverture au public: lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30. Fermeture le vendredi.

➡ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT**

6 rue Emile Zola 80300 ALBERT

☎ : 03 22 64 10 30

site internet : www.paysducoquelicot.com

➡ **LES CONTAINERS**

Dans le village, il y a **5 containers pour les verres** :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hérier ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plaît, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.

Le container pour **le Relais** est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

	Communauté de communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com
HORAIRES DECHETERIE à partir du 5 janvier 2015	
	ALBERT - route de Péronne Téléphone : 03 22 75 22 22
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Judi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

MINI DÉCHETERIE

Chaque premier samedi du mois, le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

AIRE DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'élagage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

-d'avril à septembre : le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

-d'octobre à mars : uniquement le samedi de 9h00 à 12h00.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritrus dans la cour de la gare de Miraumont.



CAR 80
06 11 61 60 88



Maintenir l'autonomie des seniors c'est possible avec AGIRabcd -SOMME

POUR LES SENIORS qui ne peuvent plus conduire leur voiture provisoirement ou définitivement.

POUR ÉVITER L'ISOLEMENT, garder sa voiture sans la conduire, et réduire le risque d'accident.

UNE SOLUTION est APPORTÉE avec AGIRabcd qui s'engage à trouver un chauffeur pour assurer leurs transports.

AU PRÉALABLE

- Le chauffeur aura été testé par une auto-école aux frais d'AGIRabcd
- Il fournira toutes les garanties (voir les conditions générales au verso)

LES CONDITIONS

- Le chauffeur sélectionné sera rémunéré par le retraité au moyen de Chèque Emploi Service Universel (CESU).
- Le propriétaire de la voiture continue à entretenir sa voiture, à l'assurer et à fournir le carburant.



161, rue Delpèch 80000 AMIENS - agirabcdsom@orange.fr

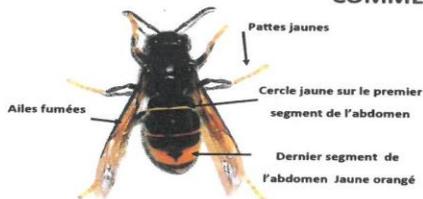


SANTÉ PUBLIQUE

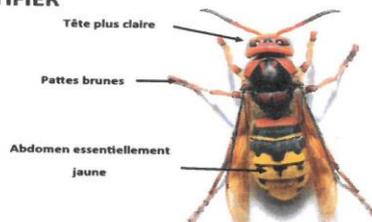


FRELON ASIATIQUE = DANGER

COMMENT L'IDENTIFIER



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)
à détruire.



Frelon européen
(jusqu'à 4cm)
à préserver.

COMMENT RECONNAITRE SON NID

Nid Frelon asiatique



Trou d'entrée du nid sur le côté

peut atteindre 80cm de diamètre
La plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une quinzaine de mètres

Nid Frelon européen



Trou d'entrée du nid au dessous

N'y touchez pas, appelez la préfecture:

03.22.97.80.80

CLASSE ESPECE INVASIVE, IL EST DANGEREUX POUR LA SECURITE PUBLIQUE ET POUR LA FAUNE LOCALE

➔ AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous souhaitez faire des travaux d'amélioration dans votre logement ?



Des aides existent, renseignez-vous
(rénovation énergétique, autonomie, adaptation au handicap)

Point Rénovation Info Service
03 60 12 45 00 *(appel gratuit)*



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

L'Anah ne cautionne aucun type de démarchage

LES NUMÉROS UTILES ET ADRESSES INTERNET



LA VIE QUOTIDIENNE

- ✓ **Mairie** : ☎ : 09-67-22-85-52
commune.miraumont@wanadoo.fr / www.miraumont.fr
- ✓ **Communauté de communes du Pays du Coquelicot** www.paysducoquelicot.com
- ✓ **Groupe scolaire** : ☎ : 03-22-74-80-83
- ✓ **Cantine / Garderie** : ☎ : 03-22-74-85-24
- ✓ **Bibliothèque** : ☎ : 03-22-74-04-03
- ✓ **Agence Postale** : ☎ : 03-22-74-82-28

LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- ✓ **Médecins généralistes** : Dr Senadjro HONVOH ☎ : 03-22-75-69-35
Dr Stéphanie PETITPREZ ☎ : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD ☎ : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie VANDENDRIESSCHE ☎ : 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX ☎ : 07-86-51-72-35
- ✓ **Nutritionniste-Diététicienne** : Adeline BENOIT ☎ : 06-43-59-14-08
- ✓ **Sage-femme** : Sarah ASSAF ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Pharmacie** : Sylvie BERNARD ☎ : 03-22-74-87-34

NOS ARTISANS

- ✓ **Espace vert** : • Becquin Espace Vert - Julien BECQUIN - ☎ : 06-32-34-37-34
• Jean-Michel LECLERCQ ☎ : 03-22-75-60-18
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET
☎ : 03-22-76-07-71 / 06-20-50-18-03
- ✓ **Maîtrise d'œuvre** : @DEQUAT : Romain Fouache romain.fouache@sfr.fr ☎ : 06-16-92-55-66
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens ☎ : 03-22-74-78-59

NOS COMMERÇANTS

- ✓ Café -Restaurant de l'église-traiteur : Joël HERBET ☎ : 03-22-74-81-31

LES COMMERÇANTS AMBULANTS rue de l'hôtel de ville

- ✓ **Boucher-Charcutier** :
 - BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00.* ☎ : 03-21-07-63-54
 - THIESSART : *Le mercredi de 11h à 12h30 et le samedi de 11h00 à 12h30.* ☎ : 03-22-75-04-19
- ✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 13h30 à 18h00* ☎ : 06-76-87-34-67
- ✓ **Fruits et légumes et crèmerie** : BOUDET J.P., *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
- ✓ **La Maillotine, passe le mercredi matin** ☎ : 03-22-76-18-51
- ✓ **Boulangerie** DHIU ☎ : 03-22-76-22-23
- ✓ **Épicerie générale Clairvoie** : *Le vendredi*
- ✓ **Cressonnière** : M. Chelu, *chaque 1^{er} dimanche du mois sur le marché de Pozières*
- ✓ **Poissonnier** : Ch'pingoin ☎ : 06-08-56-62-13

LOISIRS

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT ☎ : 03-22-74-86-01
- ✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre ☎ : 03-22-74-86-96
- ✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources ☎ : 06-44-15-64-33
- ✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M. et Mme LUISIN ☎ : 03-22-74-84-83

MESSES ET CÉLÉBRATIONS-

Paroisse Notre Dame des Hauts de l'Ancre

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudine VARLET,
4 rue de la Gare à Miraumont ☎ : 03-22-74-81-44 / 06-70-55-13-34



- 02 septembre : 11h00 – Irlès
09 septembre : 09h30 – Beaussart
16 septembre : 11h00 – Aveluy
23 septembre : 11h00 – Pys
30 septembre : **St Firmin** à Amiens
- 07 octobre : 09h30 – Bertrancourt
14 octobre : 11h00 – Grandcourt (**assemblée paroissiale**)
21 octobre : 11h00 – Mesnil
28 octobre : 11h00 – Mailly-Maillet
- 1^{er} novembre : 09h30 – Miraumont (**Toussaint**)
04 novembre : 09h30 – Courcelette
11 novembre : 11h00 – Beaucourt
18 novembre : 11h00 – La Boisselle
25 novembre : 09h30 – Bouzincourt
- 02 décembre : 11h00 – Auchonvillers (**Messe des familles**)
09 décembre : 11h00 – Pozières
16 décembre : 09h30 – Aveluy
23 décembre : 11h00 – Miraumont
24 décembre : 18h00 – Bouzincourt (**Veille de Noël**)
30 décembre : 09h30 - Beaucourt
- 06 janvier : 11h00 – Mailly
13 janvier : 09h30 – Aveluy
20 janvier : 11h00 – Miraumont (**Messe des familles**)
27 janvier : 11h00 – Pozières
- 03 février : 09h30 – Grandcourt
10 février : 11h00 – Colincamps
17 février : 09h30 – Beaucourt
24 février : 11h00 – Courcelette

1^{ères} communions le dimanche 19 mai 2019 à Miraumont

culturel

▼ LA LIBÉRATION DE MIRAUMONT LE 28 AOÛT 1918

Après un combat acharné qui a duré plusieurs jours dans les ruines de Miramont, entre les troupes allemandes et britanniques, le village est définitivement libéré le 28 août 1918 par nos alliés. Pour rappeler cet événement, le drapeau tricolore flottera sur la façade de la mairie le 28 août 2018.

N. Jacquin

▼ POURQUOI FAIRE SONNER LES CLOCHES À 11H00 LE 11/11/2018 ?

Le 11/11/1918, les plénipotentiaires des différents pays se rendent dans la clairière de Rethondes à 5h00 du matin, afin de signer l'armistice dans le wagon-restaurant aménagé pour cette occasion.

Les textes des conditions d'armistice circulent parmi les futurs signataires et à 6h00 du matin, l'armistice est enfin signé. Il prend effet cinq heures plus tard, donc à 11h00.

Sur tout le front, les clairons annoncent la fin de la guerre et les combattants des deux côtés sortent des tranchées, d'abord avec méfiance, puis ils expriment une immense joie, teintée de chagrin en pensant aux morts.

Dans chaque ville et village de France, les cloches sonnent à toute volée la fin de cette guerre qui a duré quatre longues années, avec son cortège de douleurs.

Ainsi les cloches de Miramont sonneront à 11h00, le 11^{ème} jour du 11^{ème} mois de 2018, ce que malheureusement celles de 1918 n'ont pu faire, le village étant vidé de ses habitants depuis le 27 juin 1916 et complètement détruit.

N. Jacquin



L'HISTOIRE DU DRAPEAU FRANÇAIS



Les couleurs du drapeau national apparaissent au temps des Gaulois. Ces derniers se peignent sur le front, les joues, les lobes d'oreilles, des cercles rouges, blancs et bleus. La face est encerclée de lignes rouges. Les sourcils sont blancs. Le corps entier est teint en bleu et les bras sont tatoués d'aigles, d'abeilles et de coqs. Les vêtements des guerriers sont rouges, les druides s'habillent en blanc et les bardes (chanteurs, poètes, intellectuels) sont vêtus en bleu.

Entre 316 et 397, Saint Martin partage à Amiens, son manteau bleu (appelé chape) avec un mendiant. Le 25 décembre 496, pendant le sacre de Clovis qui devient roi des Francs, l'évêque accroche la chape de Saint Martin à un bâton bleu qui sert de hampe. Le drapeau ainsi fait est surtout religieux.

Puis, la dynastie des Capétiens dont le premier roi est Hugues Capet (939-996) garde la couleur bleue. Son

nom Capet ou Chapet vient de la chape de Saint Martin. Ses successeurs y ajoutent des fleurs de Lys (il se pourrait que cela soit des abeilles, mais qu'il y ait eu une mauvaise réalisation au premier tissage).

En 1108, Louis le gros roi des Francs est aussi Duc de Saint Denis dont la chape est rouge. Le roi l'adopte et ajoute la couleur or, avec des découpes ressemblant à des flammes. Le drapeau prend le nom d'oriflamme. Lors de son couronnement, le roi est vêtu d'une tunique rouge, de bas blancs et de souliers bleus.

Sous son règne, le peuple gronde contre les seigneurs et leurs forteresses. Le peuple soutient le roi et exige des beffrois. Le peuple de Paris a son drapeau (le gonfanon) rouge et tissé d'un vaisseau d'or qui figure dans les armoiries de Paris.

Sous Philippe le Bel (1268-1314) Audeau de Chevreuse est le premier porte-oriflamme mort pour la France. Quand l'oriflamme disparaît, la bannière de France est bleu uni.

Pendant la guerre de cent ans, l'étendard royal est bleu fleurdelisé. Jeanne d'Arc à la tête de ses troupes arbore un étendard blanc brodé d'or.

En 1357, Etienne Marcel représentant des bourgeois de Paris érige le drapeau rouge et bleu de la ville. Pendant ce temps à Meaux, flotte le drapeau noir de la Jacquerie commandée par Jacques Bonhomme. Ces deux drapeaux disparaissent rapidement.

Louis XI (1423-1483) garde la chape rouge de Saint Denis et pour ses troupes la même couleur avec une croix blanche.

Louis XII instaure le premier drapeau royal blanc.

Avec Charles IX et Henri IV, le drapeau devient Pennon ou Phanon ou Fanion. Il est blanc. Il vit et meurt avec le roi.

Chaque noble commandant des forces armées a son propre phanon.

Louis XIV possède une marine très puissante qui arbore un drapeau royal blanc appelé pavillon (encore de nos jours). On règle le salut des couleurs à coups de canons en criant « vive le roi ».

Le 17 juin 1789, le peuple mécontent adopte le drapeau rouge très vite remplacé par une cocarde verte (Camille Desmoulins) encore plus brièvement disparue pour laisser place à la cocarde bleue et rouge parisienne. Louis XVI l'épingle à son chapeau. Il devient obligatoire de la porter.

Le comité militaire soumet à l'assemblée nationale un projet qui fixe les couleurs rouge, blanc, bleu. Après d'âpres discussions, l'assemblée, avec l'accord du roi fixe les couleurs définitives Bleu, blanc, rouge. (Le bleu et le rouge de Paris et le blanc du Roi). C'est l'emblème du peuple, de la liberté et de la République.

Le drapeau disparaît sous Napoléon, remplacé par un drapeau blanc brodé d'abeilles d'or et surmonté d'un aigle.

Pendant la restauration, il est blanc, avec deux branches de lauriers et aux coins des fleurs de lys, avec les Armes de France et dessous son numéro. Charles X n'y laisse que les fleurs de lys.

En 1830, réapparition du drapeau tricolore dont les trois couleurs rappellent la devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le drapeau baptisé de divers noms est au cours des siècles surtout présent sur les champs de bataille. D'abord pour se différencier, puis pour s'affirmer. C'est également un signe de puissance et d'union devant les autres pays. On le voit dans les pays colonisés, sur les océans, partout où se trouve la France. Il prendra toute son importance durant la guerre 1914-1918. Il est le symbole de l'union des français devant l'adversité. Il représente la Patrie (la terre des pères) que l'on doit protéger, la nation (l'ensemble du peuple) et la république victorieuse.

La fabrication du drapeau décrite en 1934.

- L'étoffe en soie (gros de Naples) est fabriquée dans les Cévennes et tissée à Lyon.
- Pour les couleurs : plusieurs immersions durant trois jours dans de l'eau de pluie. Séchage au soleil. Immersion pendant quatre jours dans du bon vinaigre, puis séchage au soleil.
- Les franges et les broderies sont en or fin (titré 990) et faites à la main.
- La lance est en bronze.
- La hampe est faite dans un jeune frêne.

L'artillerie est seule compétente pour le contrôle de la qualité de chaque drapeau destiné aux armées françaises.

Nadine Jacquin.

Sources : Histoire du drapeau français écrite par le Docteur Charles Hacks et le Général Linarès.



SPECTACLES DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME

Ambassadrice : Michelle Bouchez 03 22 74 83 78, je peux vous avoir des places au tarif ambassadeur.

Site du service culturel : <http://www.ville-albert.fr/fr/agendas/1449837993.pdf>

PIECE DE THEATRE A MIRAUMONT

Samedi 27 janvier 2018, environ 130 personnes sont venues applaudir la compagnie GAITÉ. Que ce soit « Ch'que ch'est d'vuisir » (Qu'est-ce que c'est que de vieillir !) ou ech'voeillache (le voyage), les deux pièces ont déclenché les rires. Si Françoise Sellier, la présidente, qui avait fait une chute, n'était pas sur scène, elle était bien présente dans les esprits. C'est sa fille qui a pris la relève. Une relève assurée !!!

M.Bouchez



CONCERT

Dimanche 25 mars 2018, le Jeune Orchestre du Hainaut Cambrésis a donné son dernier concert de la saison à la salle des fêtes. Dirigé par Thierry Huvelle, il a fait voyager le public dans l'univers varié de la musique : classique (Wagner, Bizet, ou encore Strauss), musique de film (Ratatouille, Basic Instinct) ou jazzy. Le public – nombreux- n'a pas hésité à faire une standing ovation.

M.Bouchez





Repas des aînés du
CCAS.
1^{er} juillet 2018

Bloc note

▼ JUILLET

- le 13 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice à La Hérelle
- le 14 : cérémonie au monument aux Morts, repas champêtre
- réderie

▼ SEPTEMBRE

- le 02 : randonnée

▼ OCTOBRE

- le 20 : inauguration de la plaque sur la motte féodale de Miraumont

▼ NOVEMBRE

- le 11 : cérémonie commémorative

▼ DÉCEMBRE

- distribution du colis des aînés
- Noël des enfants
- Marché de Noël de l'école